

ANALYSE RÉTROSPECTIVE DE L'ÉVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE DES TRAVAILLEURS RÉMUNÉRÉS AU SMIC HORAIRE

RESUME

A la demande du groupe d'experts chargé de remettre chaque année au gouvernement un rapport sur l'évolution du Smic, la DGTPE a analysé sur cas-types l'évolution sur dix ans du revenu disponible de ménages rémunérés au Smic. Il en ressort les enseignements suivants.

Le pouvoir d'achat des ménages rémunérés au Smic a progressé depuis dix ans, sous l'effet notamment de la création de la PPE et du RSA.

Le **Smic mensuel net a progressé de 6%** en valeur réelle entre 1999 et 2009. Parallèlement les prestations et l'impôt ont été réaménagés dans le sens d'une plus forte valorisation du travail dans l'optique d'une suppression des trappes à inactivité. Le revenu disponible, une fois prise en compte l'évolution des impôts et prestations, a ainsi **progressé plus fortement que le Smic : il a crû de +14%** en réel sur la même période (1999-2009) dans le cas d'un célibataire au Smic à plein temps.¹

Le revenu disponible a même davantage progressé pour d'autres ménages smicards (tandis que leurs revenus d'activité a progressé comme le Smic de 6% en réel). C'est le cas par exemple d'un couple avec deux enfants dont l'un des membres travaille au Smic à plein temps (+29% de revenu disponible réel). Les smicards à temps partiel ont également vu leur revenu disponible fortement progresser sur une décennie (+39% pour un célibataire smicard à mi-temps et +25% pour le couple monoactif à mi-temps avec deux enfants).

La création de la prime pour l'emploi (PPE), et plus encore du revenu de solidarité active (RSA), expliquent une large part de ce gain de pouvoir d'achat. Sur 10 ans, l'ensemble PPE/RSA a plus contribué à la progression du revenu disponible du smicard célibataire que le Smic lui-même (près de 60% contre 40%, les autres facteurs se compensant). Pour un couple monoactif smicard avec deux enfants, la hausse du Smic n'explique que 15% de la hausse de son revenu disponible depuis 10 ans, contre plus de 70% pour l'ensemble PPE/RSA.

¹ L'analyse présentée dans cette note repose sur le cas d'un salarié passé à 35h et dont l'entreprise est entrée dans le dispositif des 35h entre juin 1998 et juillet 1999. Cette situation ne correspond qu'à 28% des salariés du secteur privé de l'époque. Toutefois, les résultats sur les évolutions entre 1999 et 2009 obtenus pour ce cas de figure sont représentatifs de tout salarié ayant bénéficié du dispositif des RTT, quelle que soit sa date de passage à 35 heures. Le revenu disponible des salariés ayant continué de travailler 39h par semaine a en revanche plus fortement augmenté.

L'analyse des dix années passées montre ainsi que les revalorisations du Smic ne sont que l'un des déterminants du revenu disponible des ménages modestes.

Le poids du système fiscal-social est toutefois variable selon les situations : en 2009, le salaire net représente toujours 90% du revenu disponible d'un célibataire au Smic à temps plein. Cette part n'est que de 57% pour un couple avec deux enfants dont l'un des membres travaille à temps plein au Smic. Les proportions sont plus faibles encore dans le cas de smicards à temps partiel.

La création du RSA en particulier modifie sensiblement les déterminants du revenu disponible des ménages modestes actifs :

- d'une part, l'impact des futures revalorisations du Smic sur le revenu disponible des ménages modestes peut, selon la configuration familiale, être plus ou moins affaibli par la perte de prestations, dont le RSA (baisse du RSA égale à 38% de la hausse du revenu d'activité). A cette dégressivité s'ajoute dans certains situations celle des allocations logement, portant le taux marginal d'imposition implicite à l'activité à environ 75% ;
- d'autre part, les évolutions du système social-fiscal et au premier chef du barème du RSA et de la PPE détermineront tout autant que le Smic à l'avenir les évolutions du revenu disponible de tels ménages.

Introduction

Les prestations et l'impôt ont été réaménagés dans le sens d'une plus forte valorisation du travail au cours de la décennie passée. Le souci de lutter contre les trappes à inactivité a orienté les réformes engagées. Ces réformes, parmi lesquelles la création de la prime pour l'emploi (PPE) en 2001, l'évolution de son barème, et l'apparition du revenu de solidarité active (RSA) en juin 2009 ont fortement impacté le revenu disponible des ménages modestes actifs.

Une analyse sur les dix années passées montre que l'empreinte des réformes du système socio-fiscal sur la composition et le niveau du revenu disponible des ménages modestes actifs est très marquée. Par ailleurs les revalorisations et coups de pouce sur le Smic impactent relativement plus le revenu disponible des célibataires travaillant à temps plein et des couples biactifs, que celui des familles monoactives et/ou des travailleurs à temps partiel. En effet, pour ces derniers, l'effet des revalorisations du salaire est plus dilué car leur revenu est, plus ou moins largement, complété par des prestations.

La mise en place du RSA modifie sensiblement les déterminants du revenu disponible des ménages modestes actifs. D'une part, l'impact des futures revalorisations du Smic sur le revenu disponible des ménages modestes peut, selon la configuration familiale, être plus ou moins affaibli par la perte de prestations, dont le RSA. D'autre part, les évolutions du système social-fiscal et au premier chef du barème du RSA détermineront tout autant que le Smic les évolutions à venir du revenu disponible de tels ménages.

Méthodologie

Cette note présente, à partir de cas – types réalisés avec la maquette « Paris » de la DGTPE², l'évolution entre 1999 et 2009 du revenu disponible pour différents types de ménages rémunérés au Smic³.

Trois configurations familiales ont été choisies pour analyser cette évolution : un célibataire isolé, un couple monoactif avec deux enfants, et un couple biactif avec deux enfants. On présente le revenu disponible pour un travail rémunéré au Smic horaire⁴, successivement effectué à temps plein et à mi temps, sans heures supplémentaires.

Nous avons retenu pour cette présentation le cas d'un salarié passé à 35h et dont l'entreprise est entrée dans le dispositif des 35h entre juin 1998 et juillet 1999. Cette situation ne correspond qu'à 28% des salariés du secteur privé de l'époque. Toutefois, les résultats sur les évolutions entre 1999 et 2009 obtenus pour ce cas de figure sont représentatifs de tout salarié ayant bénéficié du dispositif des RTT, quelle que soit sa date de passage à 35 heures.

Les prestations sont calculées sur la base d'un salaire horaire égal au Smic moyen en vigueur au cours de l'année n-2. De même les impôts (IRPP, TH et PPE) sont calculés en retenant le Smic moyen en vigueur l'année n-1.

Les cas-types reposent sur l'hypothèse que les seules ressources propres des ménages proviennent de leur activité. Les revenus d'activité se résument par ailleurs principalement au SMIC et des éléments de rémunération hors assiette (participation, intéressement ...). Ne sont donc pas considérées des situations où les ménages perçoivent d'autres ressources propres (indemnisation du chômage, pensions, revenus mobiliers ou immobiliers, etc...). Ces autres ressources étant généralement incluses dans les bases ressources des prestations et soumises à l'impôt, leur existence viendrait modifier les conclusions tirées des cas-types présentés.

Par ailleurs, pour des raisons de simplicité, les « droits connexes » ne sont pas simulés dans l'analyse.

Les cas-types présentés visent à illustrer l'évolution du revenu disponible des seuls salariés rémunérés au Smic horaire. Ne sont donc pas étudiés les effets indirects des évolutions du Smic, notamment les effets de diffusion des hausses du SMIC sur l'échelle des salaires, ou de possibles effets sur l'emploi.

Enfin, l'étude se focalise sur les seuls revenus monétaires. Notamment, un éventuel gain de loisir attaché à la RTT n'est pas appréhendé dans l'analyse.

² Voir l'annexe 2 pour une présentation de la maquette.

³ L'annexe 1 présente les évolutions du Smic entre 1999 et 2009.

⁴ Le Smic horaire retenu est la moyenne du Smic horaire entrant en vigueur au mois de juillet de l'année n-1 et de l'année n. Cette valeur représente le Smic horaire effectivement perçu en moyenne au cours de l'année n, par un salarié rémunéré au Smic horaire, et dont la situation d'emploi au mois le mois est restée stable.

Cas numéro 1

Célibataire à temps plein rémunéré au Smic horaire

Le revenu disponible d'un célibataire rémunéré au Smic horaire a augmenté de 14 % en valeur réelle entre 1999 et 2009 (Tableau 2), alors que le Smic horaire net progressait de 6% sur la même période. Cette évolution plus rapide du revenu disponible s'explique par les contributions positives des revalorisations du Smic (+6 points), de la baisse d'impôts (+3 points), de la PPE/RSA (+8 points), et la contribution négative des allocations logement (-3 points).

Le salaire net a quasiment stagné entre 1999 et 2003 en valeur réelle. Cette stabilisation fait suite à une forte revalorisation du salaire horaire en 1999 afférente à la garantie minimum de revenu (le cas-type retenu est un salarié dont l'entreprise rentre dans le dispositif des 35h entre juillet 1998 et juin 1999).

La création de la PPE, et ses aménagements successifs, ont joué un rôle déterminant dans l'accroissement des revenus du célibataire considéré (la mise en place du RSA affecte peu le revenu disponible de cette configuration). Parallèlement le dégrèvement de taxe d'habitation a fortement diminué l'impôt dû par le célibataire (51€ en 1999 contre seulement 18€ en 2001). Enfin le point de sortie des AL a diminué sur dix ans en part de Smic, ainsi que le montant alloué au célibataire travaillant à temps plein rémunéré au Smic.

Le salaire en part de Smic nécessaire pour dépasser le seuil de pauvreté monétaire (seuil à 60% du revenu médian) a augmenté en 2006 et 2008, avant de fortement chuter en 2009, en raison de la mise en place du RSA (Tableau 1).

Tableau 1 : Evolution nominale du revenu disponible mensuel d'un célibataire travaillant à temps plein rémunéré au Smic horaire sur la décennie passée.

Célibataire- euros courants	1999	2001	2003	2006	2008	2009
Salaire brut	1 042	1 079	1 129	1 236	1 321	1 329
Salaire net	829	854	890	970	1 038	1 044
IRPP hors PPE+TH	-51	-18	-14	-16	-33	-25
PPE	0	38	40	59	73	59**
RSA activité	0	0	0	0	0	18
Prestations sociales* hors RSA activité	61	67	60	49	15	40
Revenu disponible	838	941	976	1 061	1 093	1 135
Salaire nécessaire pour sortir de la pauvreté (en part de Smic)	0,70	0,70	0,70	0,75	0,80***	0,45***
Seuil de pauvreté monétaire (60% du revenu médian)	669	723	774	876	919***	919***

Source : Paris – DGTPE.

Champ : Célibataire locataire en zone 2.

Lecture : en 1999, le revenu disponible d'un célibataire se composait de 829€ de salaire net, de 61 € de prestations sociales, et d'un prélèvement de 51€ d'impôt et de taxe d'habitation. Son revenu disponible était de 838 €/mois. Il devait travailler un peu moins d'un trois quart temps au Smic horaire pour franchir le seuil de pauvreté, dont le montant était égal à 669€/mois.

*Ce terme recouvre dans le cas présent les allocations logement uniquement.

**La PPE calculée en 2009 correspond au reliquat de PPE après imputation du RSA. En réalité le bénéficiaire cumule en 2009 une PPE pleine (sans imputation du RSA) au titre des revenus d'activité 2008 et un « RSA activité », mais dès 2010 le mécanisme d'imputation du RSA sur la PPE affectera son revenu. Nous avons donc préféré représenter la situation en régime de croisière.

***Les seuils de pauvreté monétaires 2008 et 2009 ont été revalorisés en utilisant l'indice des prix des dépenses de consommation des ménages de la comptabilité nationale – INSEE – Base 2000.

Tableau 2 : Evolution réelle⁵ du revenu disponible mensuel d'un célibataire travaillant à temps plein rémunéré au Smic horaire sur la décennie passée

Célibataire- euros 2009	1999	2001	2003	2006	2008	2009
Salaire brut	1 238	1 233	1 254	1 296	1 321	1 329
Salaire net	984	975	988	1 017	1 038	1 044
IRPP hors PPE+TH	-61	-21	-16	-17	-33	-25
PPE	0	43	44	61	73	59
RSA activité	0	0	0	0	0	18
Prestations sociales* hors RSA activité	72	77	67	51	15	40
Revenu disponible	995	1 074	1 083	1 113	1 093	1 135

Source : Paris – DGTPE.

Champ : Célibataire locataire en zone 2.

Lecture : en 1999, le revenu disponible d'un célibataire se composait de 984€ (euros 2009) de salaire net de 72€ de prestations sociales, d'un prélèvement de 61€ d'impôt et de taxe d'habitation. Son revenu disponible était de 995€/mois.

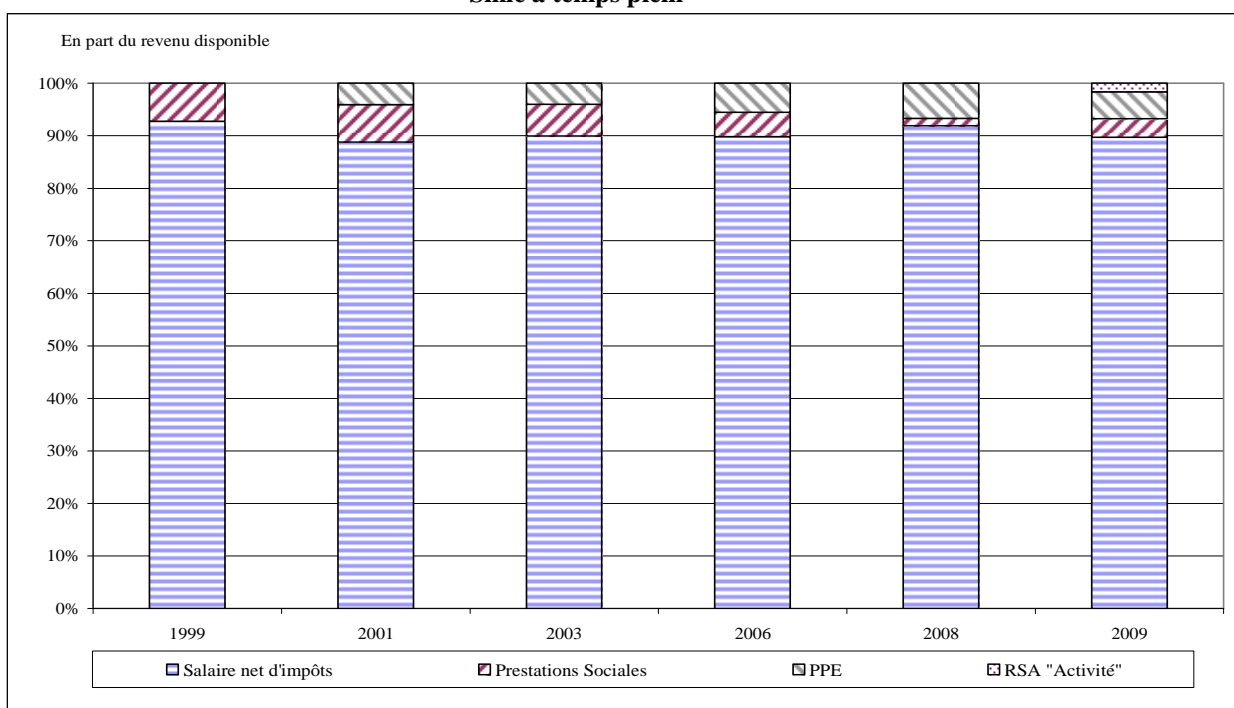
*Ce terme recouvre dans le cas présent les allocations logement uniquement.

**La PPE calculée en 2009 correspond au reliquat de PPE après imputation du RSA. En réalité le bénéficiaire cumule en 2009 une PPE pleine (sans imputation du RSA) au titre des revenus d'activité 2008 et un « RSA activité », mais dès 2010 le mécanisme d'imputation du RSA sur la PPE affectera son revenu. Nous avons préféré représenter la situation en régime de croisière.

Pour un célibataire à temps plein, le Smic reste la composante essentielle du revenu, puisque le salaire net représente peu ou prou sur la période 90% de son revenu disponible final (graphique 1).

⁵ Corrigée de l'indice des prix des dépenses de consommation des ménages de la comptabilité nationale – INSEE – Base 2000. Toutes les valeurs réelles présentées dans la suite de la note sont corrigées du même indice.

Graphique 1: Evolution dans le temps de la composition du revenu disponible d'un célibataire rémunéré au Smic à temps plein



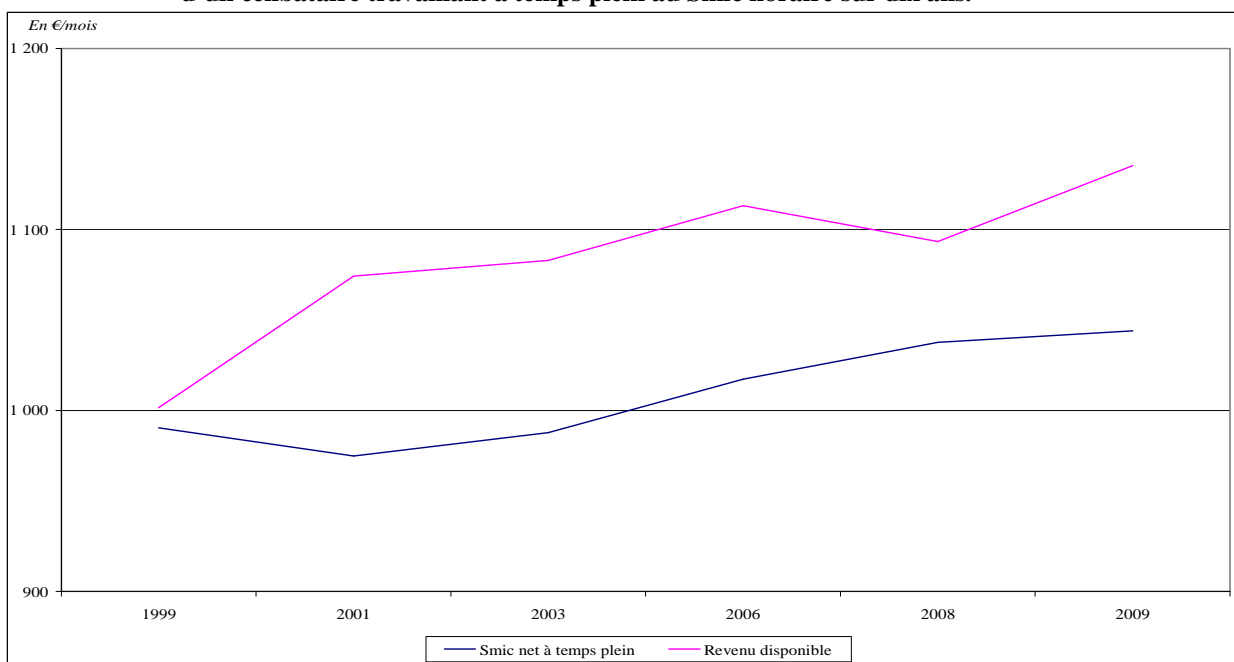
Source : Paris – DGTPE.

Champ : Célibataire locataire en zone 2.

Lecture : en 1999, la composition du revenu disponible d'un célibataire travaillant à temps plein, et rémunéré au smic horaire était la suivante : 93% de salaire net d'impôts, et 7% de prestations sociales.

Malgré cette prépondérance du salaire, l'évolution du revenu disponible s'écarte notablement de celle du Smic pour un célibataire rémunéré au Smic à temps plein (graphique 2). L'empreinte du système socio-fiscal sur la dynamique d'évolution du revenu disponible sur la décennie passée est marquante, malgré le faible niveau des prestations, et autres impôts, dans la composition du revenu disponible de cette catégorie de ménages.

Graphique 2 : Comparaison de l'évolution du revenu disponible mensuel et du salaire net en valeur réelle d'un célibataire travaillant à temps plein au Smic horaire sur dix ans.



Source : Paris – DGTPE.

Champ : Célibataire locataire en zone 2.

Cas numéro 2

Célibataire travaillant à mi-temps rémunéré au Smic horaire

Le revenu disponible d'un célibataire **travaillant à mi-temps rémunéré au Smic horaire a augmenté de 39% en valeur réelle** (Tableau 4). Cette progression s'explique par la contribution du RSA (30 points) principalement, et dans une moindre mesure, entre 1999 et 2009, du salaire (4 points), des impôts (3 points), et des allocations logement (2 points).

Tableau 3 : Evolution nominale du revenu disponible mensuel d'un célibataire travaillant à mi-temps rémunéré au Smic horaire sur la décennie passée.

Célibataire- euros courants	1999	2001	2003	2006	2008	2009
Salaire brut	521	540	565	618	661	665
Salaire net	414	427	445	485	519	522
IRPP hors PPE+TH	-20	0	-1	-1	-3	-3
PPE	0	19	20	48	68	0
RSA activité	0	0	0	0	0	202
Prestations sociales* hors RSA activité	171	186	208	208	197	215
Revenu disponible	566	632	672	740	781	936

Source : Paris – DGTPE.

Champ : Célibataire locataire en zone 2.

Lecture : en 1999, le revenu disponible d'un célibataire se composait de 414€ de salaire net, de 171€ de prestations sociales, d'un prélèvement de 20€ d'impôt et de taxe d'habitation. Au final son revenu disponible était de 566€/mois.

*Ce terme recouvre dans le cas présent les allocations logement uniquement.

Tableau 4: Evolution réelle du revenu disponible mensuel d'un célibataire travaillant à mi-temps rémunéré au Smic horaire sur la décennie passée

Célibataire- euros constants 2009	1999	2001	2003	2006	2008	2009
Salaire brut	619	616	627	648	661	665
Salaire net	492	487	494	509	519	522
IRPP hors PPE+TH	-23	0	-1	-1	-3	-3
PPE	0	22	22	51	68	0
RSA activité	0	0	0	0	0	202
Prestations sociales* hors RSA activité	203	213	231	218	197	215
Revenu disponible	672	722	746	777	781	936

Source : Paris – DGTPE.

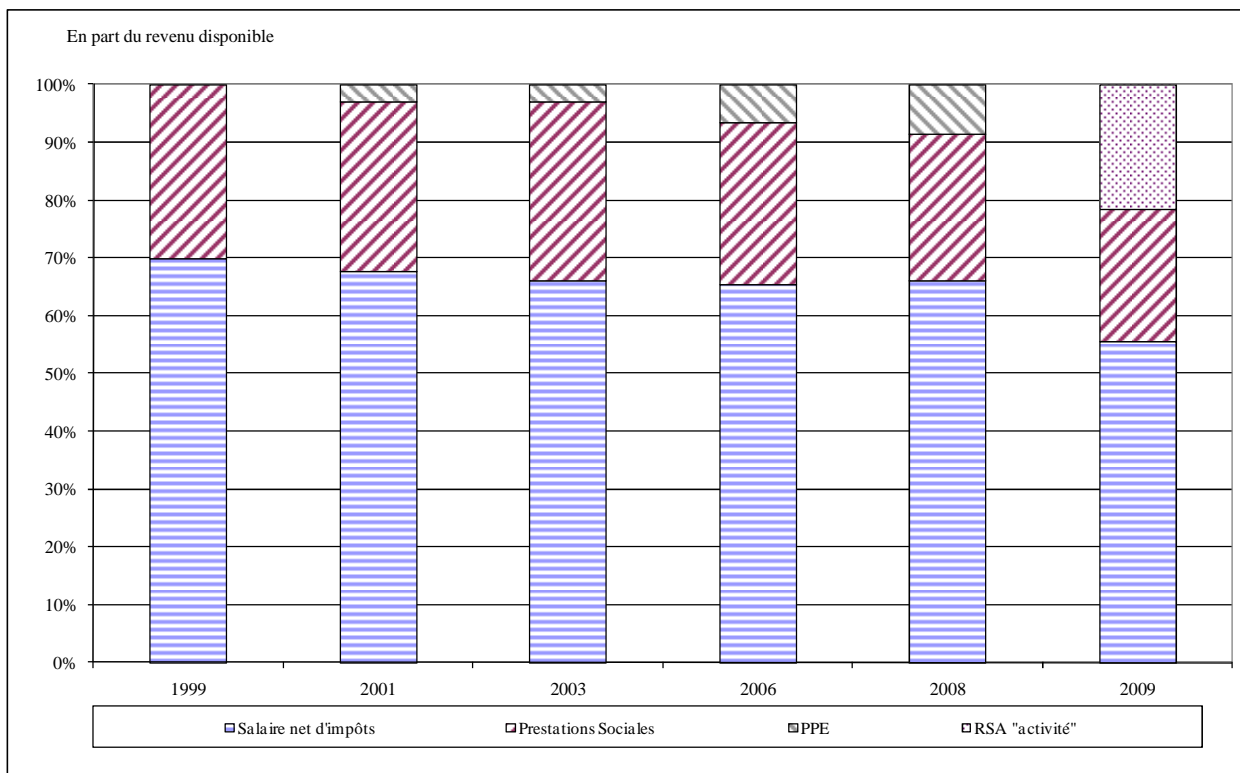
Champ : Célibataire locataire en zone 2.

Lecture : en 1999, le revenu disponible d'un célibataire se composait de 492€ (euros 2009) de salaire net de 203€ de prestations sociales, d'un prélèvement de 23€ d'impôt et de taxe d'habitation. Au final son revenu disponible était de 672€/mois.

*Ce terme recouvre dans le cas présent les allocations logement uniquement.

En outre l'influence de l'évolution du Smic sur le revenu disponible du célibataire travaillant à temps partiel est structurellement moindre que s'il travaillait à temps plein, car la part de son revenu d'activité net d'impôts dans son revenu disponible final est plus faible (environ deux tiers entre 1999 et 2009). La mise en place du RSA devrait encore faire baisser cette part à 55%.

Graphique 3 : Evolution dans le temps de la composition du revenu disponible d'un célibataire travaillant à mi - temps rémunéré au Smic horaire

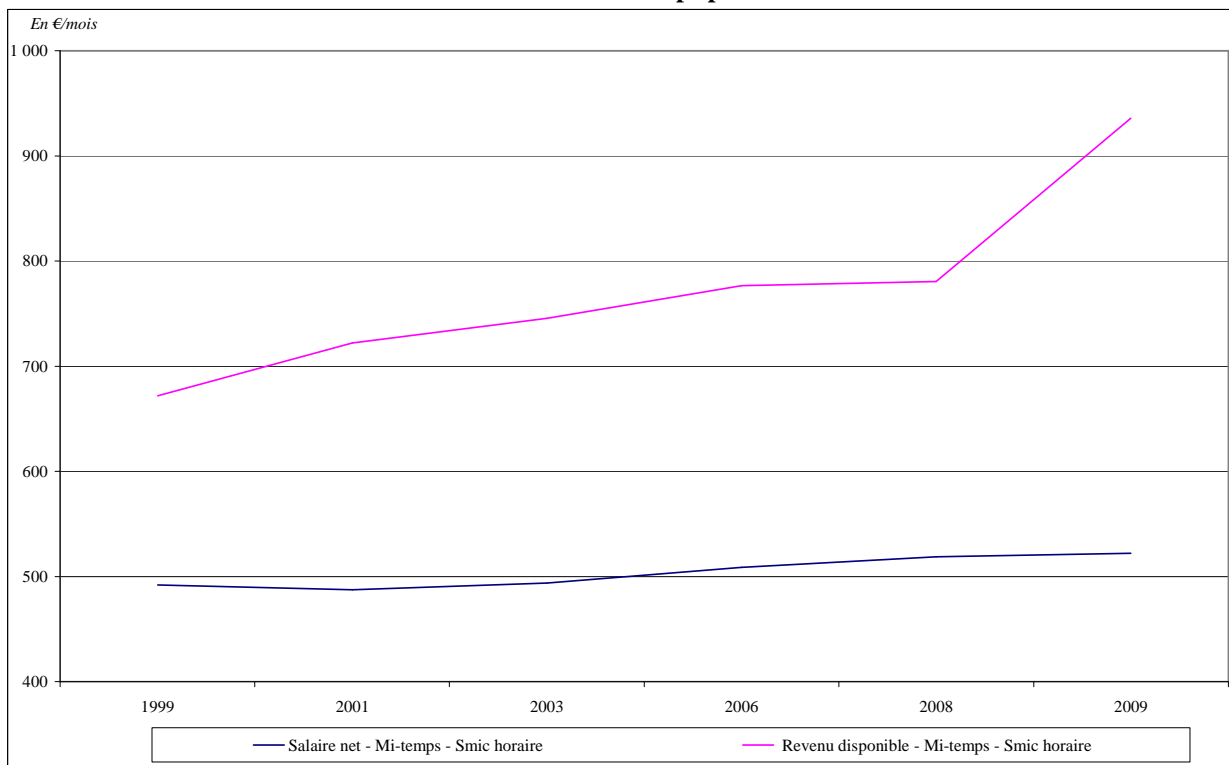


Source : Paris – DGTPE.

Champ : Célibataire locataire en zone 2.

Lecture : en 1999, la composition du revenu disponible d'un célibataire travaillant à mi-temps et rémunéré au Smic horaire était la suivante: 70% de salaire net d'impôts, 30% de prestations sociales.

Graphique 4 : Comparaison sur dix ans de l'évolution du revenu disponible mensuel et du Salaire net en valeur réelle d'un célibataire travaillant à temps partiel rémunéré au Smic horaire.



Source : Paris – DGTPE.

Champ : Célibataire locataire en zone 2.

Cas numéro 3

Couple monoactif avec deux enfants au Smic horaire à temps plein

Le **revenu disponible** d'un couple monoactif avec deux enfants travaillant à temps plein et rémunéré au Smic horaire **a augmenté de 29% en valeur réelle** (Tableau 6) entre 1999 et 2009.

Cette évolution favorable s'explique principalement par la mise en place du RSA (21 points), et plus marginalement par d'autres facteurs parmi lesquels le salaire (4 points), les prestations sociales autres que le RSA (3 points) et l'impôt (1 point).

Le salaire en part de Smic nécessaire pour dépasser le seuil de pauvreté monétaire a augmenté jusqu'en 2006, puis baissé sous l'effet de la mise en place du RSA en 2009 (Tableau 5).

Tableau 5 : Evolution nominale du revenu disponible mensuel d'un couple monoactif avec deux enfants, rémunéré au Smic horaire à temps plein sur la décennie passée.

Couple monoactif - 2 enfants - euros courants	1999	2001	2003	2006	2008	2009
Salaire brut	1 042	1 079	1 129	1 236	1 321	1 329
Salaire net	829	854	890	970	1 038	1 044
IRPP hors PPE+TH	-20	0	0	0	-4	-3
PPE	0	49	52	71	86	0
RSA activité	0	0	0	0	0	299
Prestations sociales* hors RSA activité	375	416	454	461	447	481
Revenu disponible	1 184	1 319	1 395	1 502	1 567	1 821
Salaire nécessaire pour sortir de la pauvreté (en part de Smic)	1,40	1,45	1,50	1,65	1,60**	1,35**
Seuil de pauvreté monétaire (60% du revenu médian)	1 406	1 518	1 625	1 841	1 931**	1 931**

Source : Paris - DGTPE.

Champ : Ménage locataire en zone 2, les enfants ont entre 6 et 10 ans.

Lecture : en 1999, le revenu disponible d'un couple monoactif avec deux enfants se composait de 829€ de salaire net, et de 375€ de prestations sociales. Au final, son revenu disponible était de 1184€/mois.

*Ce terme recouvre les RMI/RSA socle, les allocations logement, les allocations familiales, et l'allocation de rentrée scolaire.

** Les seuils de pauvreté monétaires 2008 et 2009 ont été revalorisés en utilisant l'indice des prix des dépenses de consommation des ménages de la comptabilité nationale – INSEE – Base 2000.

Tableau 6 : Evolution réelle du revenu disponible mensuel d'un couple monoactif avec deux enfants, rémunéré au Smic horaire à temps plein sur la décennie passée

Couple monoactif - 2 enfants - euros constants 2009	1999	2001	2003	2006	2008	2009
Salaire brut	1 238	1 233	1 254	1 296	1 321	1 329
Salaire net	984	975	988	1 017	1 038	1 044
IRPP hors PPE+TH	-23	0	0	0	-4	-3
PPE	0	57	57	75	86	0
RSA activité	0	0	0	0	0	299
Prestations sociales* hors RSA activité	445	475	504	483	447	481
Revenu disponible	1 406	1 507	1 549	1 575	1 567	1 821

Source : Paris - DGTPE.

Champ : Ménage locataire en zone 2, les enfants ont entre 6 et 10 ans.

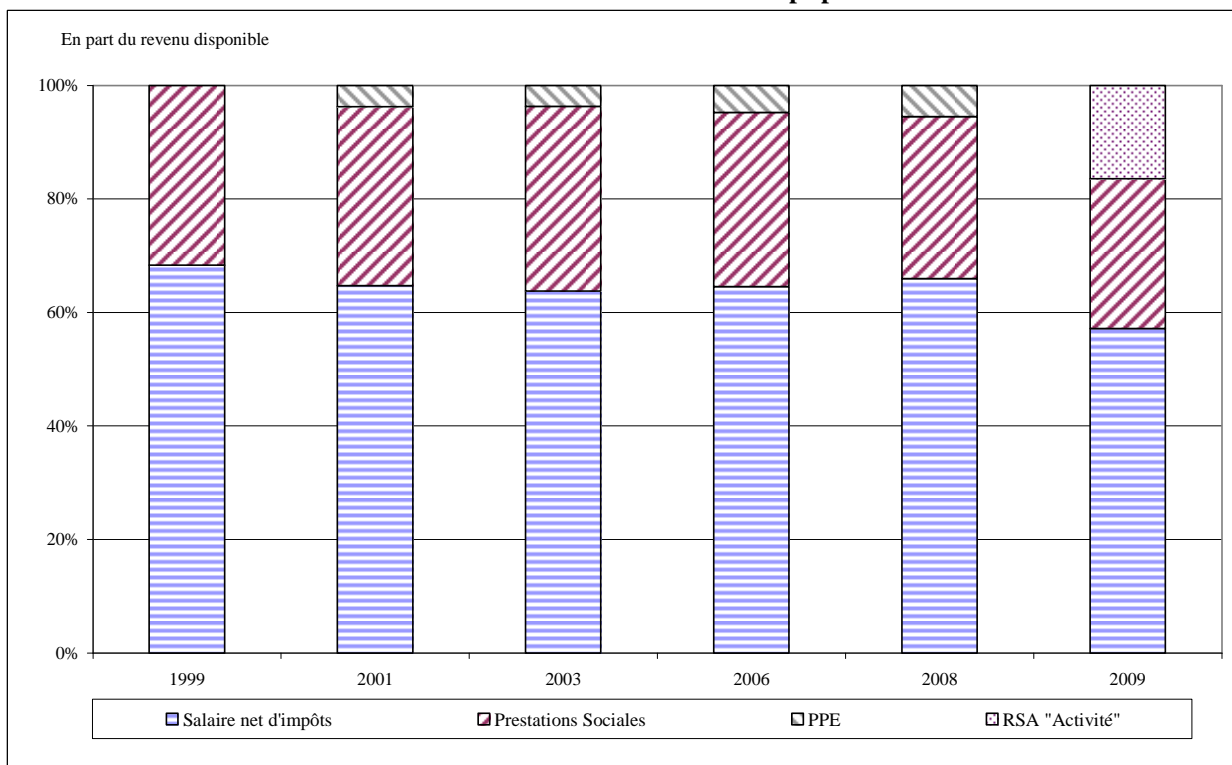
Lecture : en 1999, le revenu disponible d'un couple monoactif avec deux enfants se composait de 984€ (euros 2009) de salaire net, et de 445€ (euros 2009) de prestations sociales. Au final, son revenu disponible était de 1406€/mois (euros 2009)

* Ce terme recouvre les RMI/RSA socle, les allocations logement, les allocations familiales, et l'allocation de rentrée scolaire.

Le salaire net d'un couple monoactif travaillant à temps plein rémunéré au smic horaire est complété par le système de prestations. Les répercussions des impulsions du Smic sur le revenu disponible sont donc partiellement diluées, le salaire net avant impôts ne représentant qu'environ deux tiers du revenu disponible du ménage jusqu'en 2009, puis 57% après entrée en vigueur du RSA.

L'évolution du barème de prestations joue donc pour ce type de ménage un rôle aussi important que celle du Smic dans la détermination du revenu disponible. Par exemple; l'augmentation du salaire net consécutive à une hausse du Smic peut induire une baisse des prestations (aides dégressives et/ou allocations sous plafond de ressources) lorsque le barème de ces aides évolue moins dynamiquement que le Smic.

Graphique 4: Evolution dans le temps de la composition du revenu disponible d'un couple monoactif avec deux enfants rémunéré au Smic horaire à temps plein.

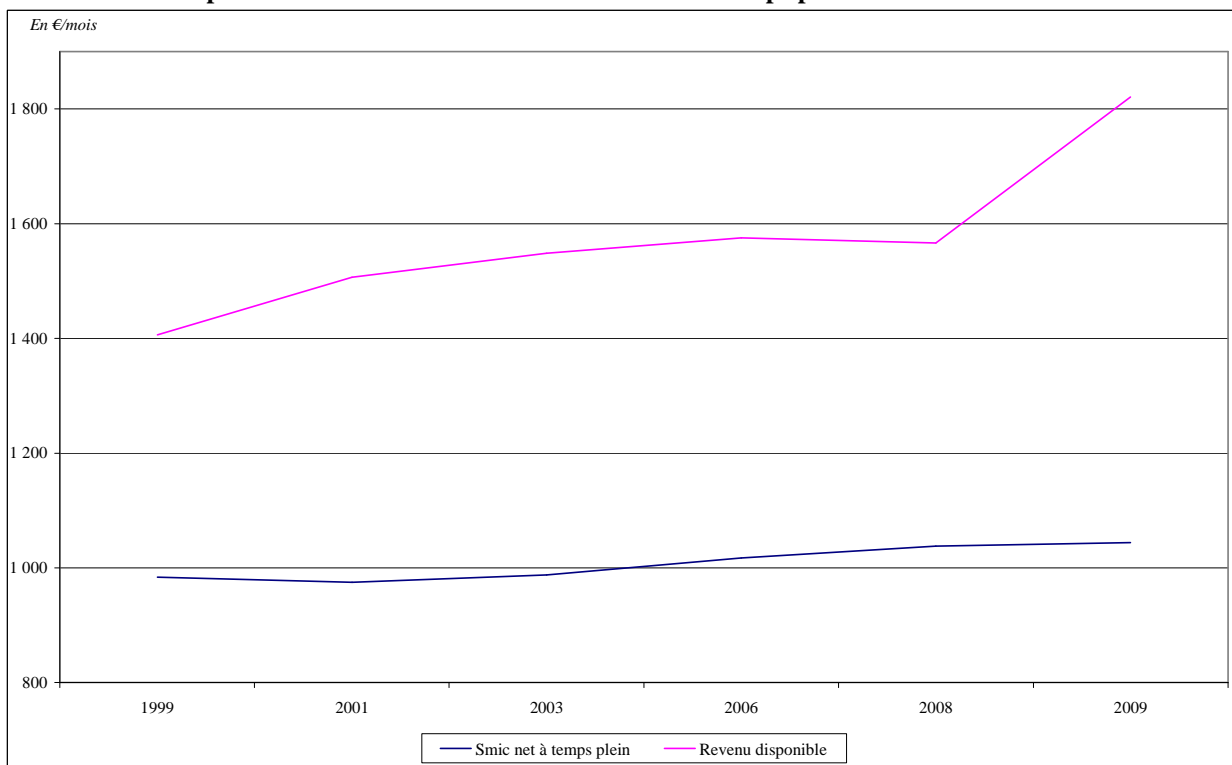


Source : Paris - DGTPE.

Champ : Ménage locataire en zone 2, les enfants ont entre 6 et 10 ans.

Lecture : en 1999, la composition du revenu disponible d'un couple monoactif avec deux enfants travaillant à temps plein et rémunéré au smic horaire se décomposait ainsi : 68% de salaire net d'impôts, 32% de prestations sociales.

Graphique 5: Comparaison sur dix ans de l'évolution du revenu disponible mensuel et du salaire net en valeur réelle d'un couple monoactif avec deux enfants travaillant à temps plein rémunéré au Smic horaire.



Source : Paris - DGTPE.

Champ : Ménage locataire en zone 2, les enfants ont entre 6 et 10 ans.

Cas numéro 4

Couple monoactif avec deux enfants travaillant à mi-temps

Le **revenu disponible** d'un couple monoactif avec deux enfants travaillant à mi-temps rémunéré au Smic horaire a **augmenté de 25% en valeur réelle (tableau 8) entre 1999 et 2009**.

Cette évolution s'explique intégralement par la mise en place du RSA. En effet la contribution positive du Smic à l'évolution du revenu disponible (2,5 points) est neutralisée par une baisse de prestations sociales de même niveau.

Tableau 7: Evolution nominale du revenu disponible mensuel d'un couple monoactif avec deux enfants, rémunéré au Smic horaire à mi-temps sur la décennie passée

Couple monoactif - 2 enfants- euros courants	1999	2001	2003	2006	2008	2009
Salaire brut	521	540	565	618	661	665
Salaire net	414	427	445	485	519	522
IRPP hors PPE+TH	0	0	0	0	0	0
PPE	0	30	32	61	81	0
RSA activité	0	0	0	0	0	324
Prestations sociales* hors RSA activité	668	737	732	751	737	759
Revenu disponible	1 082	1 194	1 209	1 296	1 337	1 605

Source : Paris - DGTPE.

Champ : Ménage locataire en zone 2, les enfants ont entre 6 et 10 ans.

Lecture : en 1999, le revenu disponible d'un couple monoactif avec deux enfants se composait de 414€ de salaire net, et de 668€ de prestations sociales. Au final, son revenu disponible était de 1082€/mois.

* RMI/RSA socle, allocations logement, allocations familiales, allocation de rentrée scolaire.

Tableau 8: Evolution réelle du revenu disponible mensuel d'un couple monoactif avec deux enfants, rémunéré au Smic à mi-temps sur la décennie passée

Couple monoactif - 2 enfants - euros constants 2009	1999	2001	2003	2006	2008	2009
Salaire brut	619	616	627	648	661	665
Salaire net	492	487	494	509	519	522
IRPP hors PPE+TH	0	0	0	0	0	0
PPE	0	35	35	64	81	0
RSA activité	0	0	0	0	0	324
Prestations sociales* hors RSA activité	793	842	813	787	737	759
Revenu disponible	1 285	1 364	1 342	1 360	1 337	1 605

Source : Paris - DGTPE.

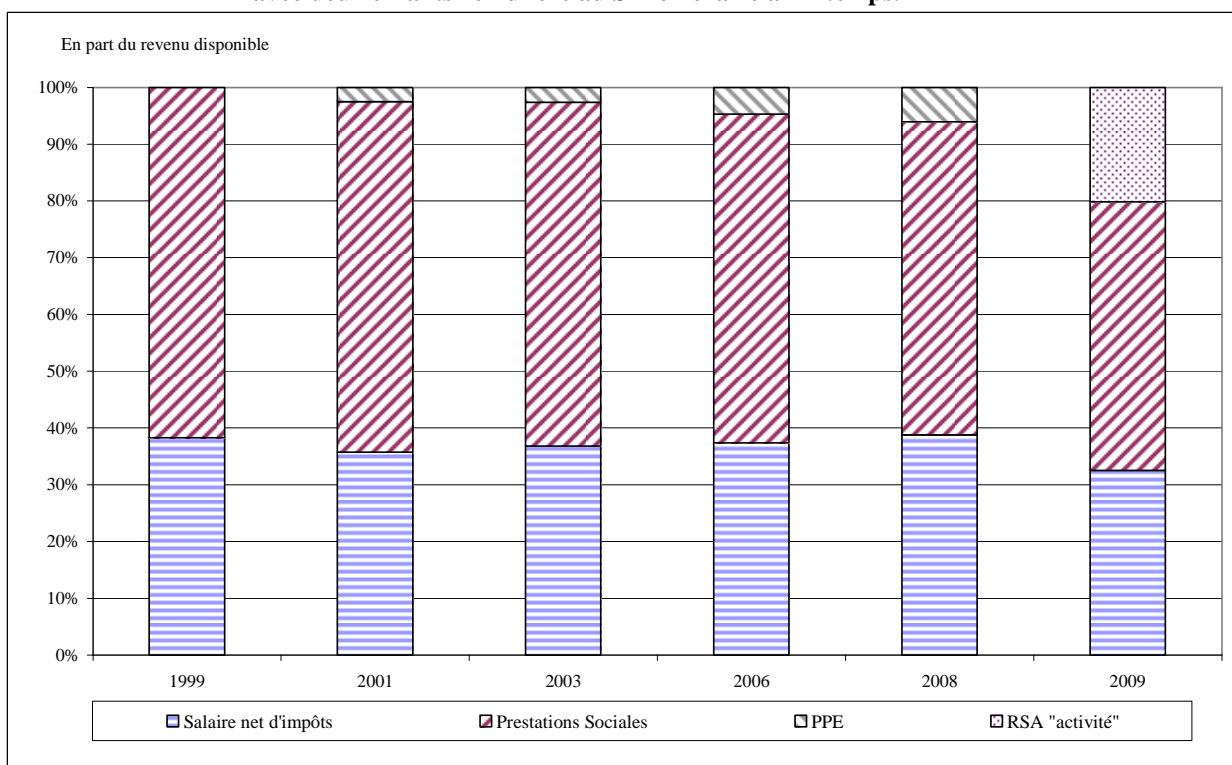
Champ : Ménage locataire en zone 2, les enfants ont entre 6 et 10 ans.

Lecture : en 1999, le revenu disponible d'un couple monoactif avec deux enfants se composait de 492€ (euros 2009) de salaire net et de 793€ de prestations sociales. Au final, son revenu disponible était de 1285€/mois.

* RMI/RSA socle, allocations logement, allocations familiales, allocation de rentrée scolaire.

Le revenu disponible d'un couple monoactif travaillant à mi-temps au Smic horaire est fortement complété par le système de prestations (Graphique 6), le revenu d'activité net ne représentant que 35 à 40% du revenu disponible final entre 1999 et 2008, et un tiers de ce revenu à compter de la mise en place du RSA. Les hausses du Smic ont donc structurellement peu un effet limité sur le revenu disponible du ménage. De plus, une évolution dynamique du Smic relativement aux barèmes des prestations peut diminuer la contribution des allocations logement et du RMI/RSA socle au revenu disponible final du ménage.

Graphique 6 : Evolution dans le temps de la composition du revenu disponible réel d'un couple monoactif avec deux enfants rémunéré au Smic horaire à mi-temps.

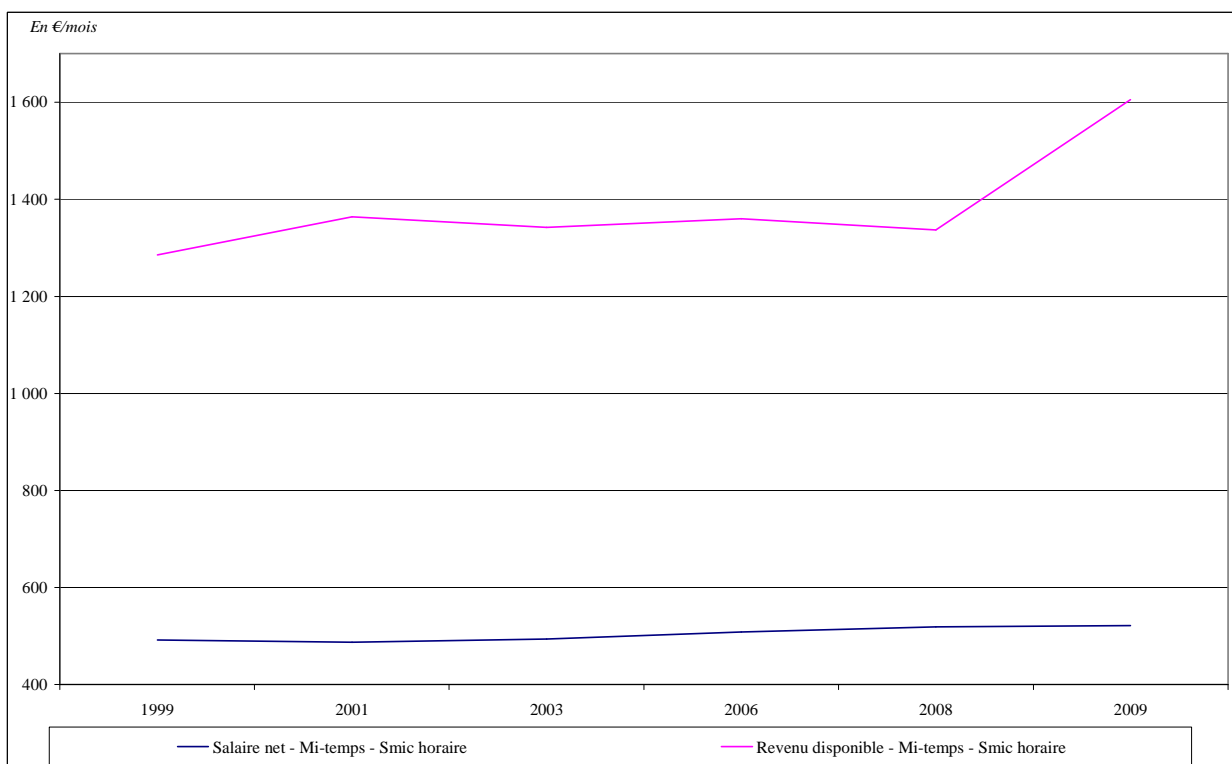


Source : Paris - DGTPE.

Champ : Ménage locataire en zone 2, les enfants ont entre 6 et 10 ans.

Lecture : en 1999, la composition du revenu disponible d'un couple monoactif avec deux enfants travaillant à mi-temps et rémunéré au smic horaire se décomposait ainsi : 38% de salaire net d'impôts, 62% de prestations sociales.

Graphique 7 : Comparaison de l'évolution sur 10 ans du revenu disponible mensuel et du salaire net en valeur réelle d'un couple monoactif avec deux enfants travaillant à mi-temps au Smic horaire.



Source : Paris - DGTPE.

Champ : Ménage locataire en zone 2, les enfants ont entre 6 et 10 ans.

Cas numéro 5

Couple biactif avec deux enfants, rémunéré au Smic horaire à temps plein (pour les deux actifs)

Le **revenu disponible** d'un couple avec deux enfants, dont les deux conjoints travaillent à temps plein et sont rémunérés au Smic horaire **a augmenté de 2% en valeur réelle** (Tableau 10) **entre 2006 et 2009** (la maquette Paris ne permet pas de reconstituer l'ensemble de la législation pour les couples biactifs avant 2006).

L'évolution du revenu disponible du ménage est étroitement liée à la dynamique du Smic et aux évolutions de la PPE, en raison de la part importante du salaire net dans ce revenu.

Tableau 9: Evolution nominale du revenu disponible mensuel d'un couple biactif avec deux enfants, rémunéré au Smic horaire à temps plein entre 2006 et 2009.

Couple biactif* - 2 enfants - euros courants	2006	2008	2009
Salaire brut	2 471	2 643	2 659
Salaire net	1 940	2 075	2 088
IRPP hors PPE+TH	-31	-53	-39
PPE	123	152	122
RSA activité	0	0	37
Prestations sociales** hors RSA activité	188	166	171
Revenu disponible	2 220	2 340	2 378

Source : Paris - DGTPE.

Champ : Ménage locataire en zone 2, les enfants ont entre 6 et 10 ans.

Lecture : en 2006, le revenu d'un couple biactif avec deux enfants se composait de 1940€ de salaire net, de 188€ de prestations sociales, de 123€ de PPE, et d'un prélèvement de 31€ d'impôt et de taxe d'habitation. Son revenu disponible était de 2220€/mois.

*Les deux conjoints sont supposés travailler à temps plein rémunéré au Smic horaire.

**Ce terme recouvre les allocations familiales et l'allocation de rentrée scolaire.

Tableau 10: Evolution réelle du revenu disponible mensuel d'un couple biactif avec deux enfants, rémunéré au Smic à temps plein entre 2006 et 2009

Couple biactif* - 2 enfants - euros 2009	2006	2008	2009
Salaire brut	2476	2465	2507
Salaire net	2 035	2 075	2 088
IRPP hors PPE+TH	-33	-53	-39
PPE	129	152	122
RSA activité	0	0	37
Prestations sociales** hors RSA activité	197	166	171
Revenu disponible	2 328	2 340	2 378

Source : Paris - DGTPE.

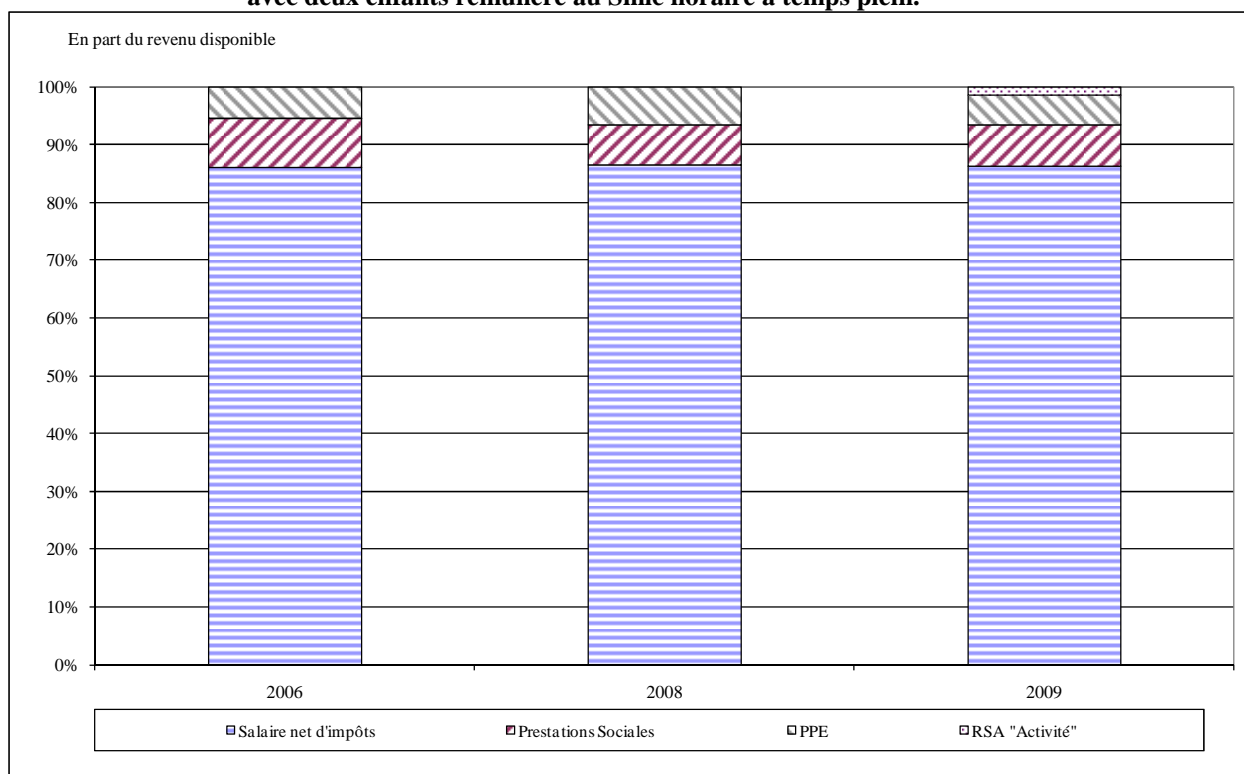
Champ : Ménage locataire en zone 2, les enfants ont entre 6 et 10 ans.

Lecture : en 2006, le revenu d'un couple biactif avec deux enfants se composait de 2035€ de salaire net, de 197€ de prestations sociales, de 129€ de PPE, et d'un prélèvement de 33€ d'impôt et de taxe d'habitation. Son revenu disponible était de 2328€/mois.

*Les deux conjoints sont supposés travailler à temps plein rémunéré au Smic horaire.

**Ce terme recouvre les allocations familiales et l'allocation de rentrée scolaire.

Graphique 8 : Évolution entre 2006 et 2009 de la composition du revenu disponible réel d'un couple biactif* avec deux enfants rémunéré au Smic horaire à temps plein.



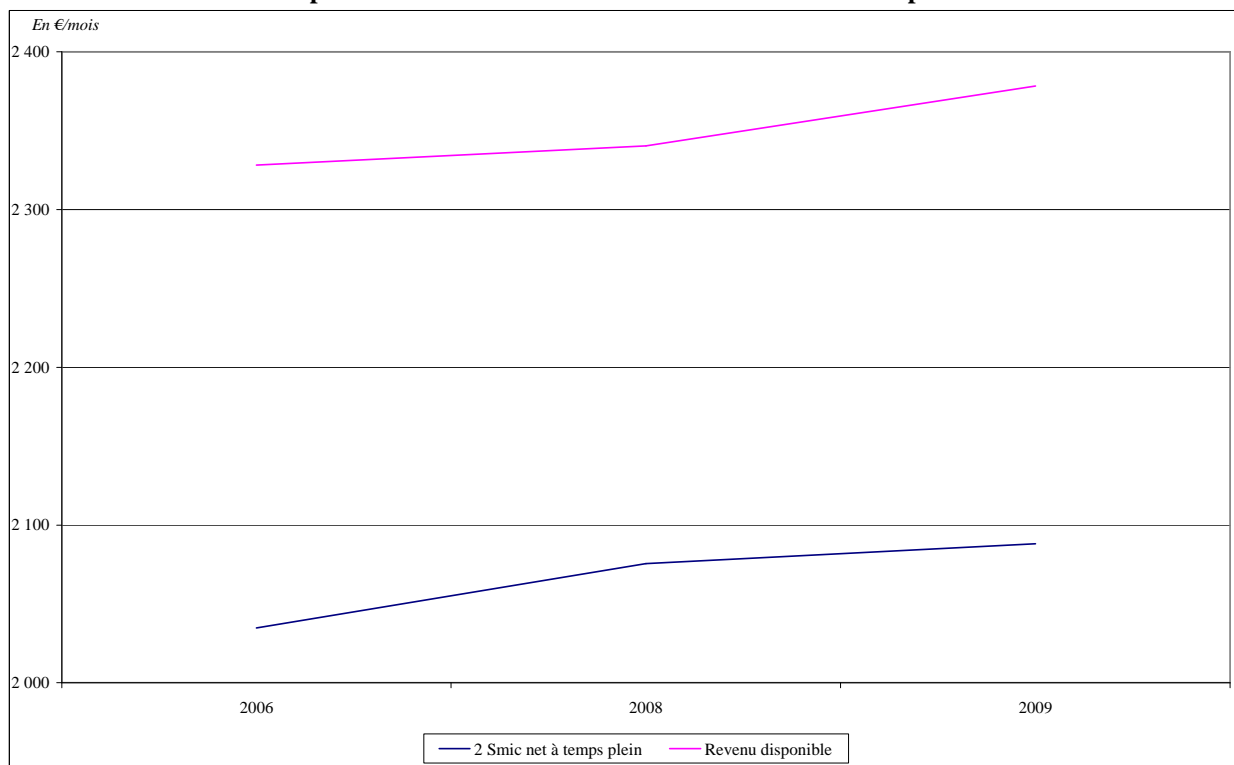
Source : Paris - DGTPE.

Champ : Ménage locataire en zone 2, les enfants ont entre 6 et 10 ans.

Lecture : en 2006, la composition du revenu disponible d'un couple biactif avec deux enfants travaillant à temps plein, rémunéré au smic horaire se décomposait ainsi : 86% de salaire net d'impôts, 8% de prestations sociales et 6% de PPE.

* Les conjoints travaillent à temps plein rémunéré au Smic horaire.

Graphique 9 : Comparaison de l'évolution entre 2006 et 2009 du revenu disponible mensuel et du salaire net en valeur réelle d'un couple monoactif avec deux enfants travaillant à mi-temps au Smic horaire.



Source : Paris - DGTPE.

Champ : Ménage locataire en zone 2, les enfants ont entre 6 et 10 ans.

Annexe 1: Evolution du Smic sur la décennie passée

Le Smic horaire a été fortement revalorisé sur la décennie passée en lien notamment avec le passage aux 35H. L'impact de la réduction du temps de travail sur le Smic horaire a toutefois été progressif car les entreprises ne sont pas entrées simultanément dans le dispositif (tableau 11). Les différents Smic horaires ont fini de converger en 2005.

Tableau 11: Evolution du smic horaire brut sur la décennie passée en fonction de la date d'entrée dans le dispositif des RTT.

Date	Pondération	42%	10%	28%	12%	8%	1%
	En € courant	SMIC Pas de RTT	GMR1 - RTT opérée entre le 15 juin 1997 et le 30 juin 1998 -	GMR2 - RTT opérée entre le 1 juillet 1998 et le 30 juin 1999 -	GMR3 - RTT opérée entre le 1 juillet 1999 et le 30 juin 2000 -	GMR4 - RTT opérée entre le 1 juillet 2000 et le 30 juin 2001 -	GMR5 - RTT opérée entre le 1 juillet 2001 et le 30 juin 2002-
1 ^{er} juillet	1997	6,01	6,01	6,01	6,01	6,01	6,01
1 ^{er} juillet	1998	6,13	6,83	6,13	6,13	6,13	6,13
1 ^{er} juillet	1999	6,21	6,84	6,92	6,21	6,21	6,21
1 ^{er} juillet	2000	6,41	6,93	7,02	7,14	6,41	6,41
1 ^{er} juillet	2001	6,67	7,13	7,22	7,34	7,43	6,67
1 ^{er} juillet	2002	6,83	7,26	7,35	7,47	7,57	7,61
1 ^{er} juillet	2003	7,19	7,49	7,55	7,64	7,70	7,73
1 ^{er} juillet	2004	7,61	7,77	7,80	7,85	7,88	7,89
1 ^{er} juillet	2005	8,03	8,03	8,03	8,03	8,03	8,03
1 ^{er} juillet	2006	8,27	8,27	8,27	8,27	8,27	8,27
1 ^{er} juillet	2007	8,44	8,44	8,44	8,44	8,44	8,44
1 ^{er} mai	2008	8,63	8,63	8,63	8,63	8,63	8,63
1 ^{er} juillet	2008	8,71	8,71	8,71	8,71	8,71	8,71
1 ^{er} juillet	2009	8,82	8,82	8,82	8,82	8,82	8,82

Source : Dares.

Champ : Salariés du secteur privé.

Lecture (cas GMR2): 28% des salariés sont entrés dans le dispositif RTT avec une revalorisation du Smic afférente en 1999.

Annexe 2: La maquette de cas-types Paris

Méthode : principe des cas-types et hypothèses

Les « cas-types » sont réalisés à partir de la maquette « Paris » de la DGTPE qui recalcule, pour des configurations familiales données et des niveaux de ressources, l'ensemble des transferts sociaux et fiscaux nationaux directs. Elle permet ainsi d'évaluer le revenu disponible final des ménages.

Les cas-types reposent sur un certain nombre d'hypothèses :

- les ressources propres des ménages se limitent aux revenus d'activité ;
- le revenu de remplacement en cas d'inactivité est le RSA (les autres minima ou le chômage ne sont pas pris en compte) ;
- la maquette est statique, l'intéressement à la reprise d'activité des bénéficiaires de minima sociaux n'est notamment pas appréhendé ;
- les individus sont censés ne pas effectuer d'heures supplémentaires ;

Par ailleurs, les éléments suivants du revenu disponible des ménages sont intégrés dans le revenu disponible :

- les prestations familiales (allocations familiales, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire, complément familial);
- le revenu minimum d'insertion et l'allocation parent isolé, puis le revenu de solidarité active;
- les allocations logement ;
- les impôts (IRPP ; TH), et la prime pour l'emploi;

Le calcul du revenu disponible réalisé n'appréhende pas les droits connexes.